

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25/06/2026
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°89/2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

Date de la convocation : 18/06/2026

Date de publication : 18/06/2026

Nbre de conseillers en exercice : 60

Ouverture de la séance :

Nbre de présents : 38

38 Titulaires, 0 Suppléant

Nbre de pouvoirs : 5

Nbre de votants : 43

A partir du point 76/2026 :

Nbre de présents : 39

39 Titulaires, 0 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 5

Nbre de votants : 44

(43 du point 86 au 89 inclus)

Étaient présents :

MMES KUEHN, LE ROUX, GODARD, LE FOLL, LION, SIWICK, CHESNOY, SAUL, LEBRUN, BOLAND, DEBRAS, PELARD (à partir du point 76/2026), FLIS, COURTY, LE GUILLOUS, CORDIEZ, MM.RAIMONDO, FÉRÉDIE, NEDELLEC, ALLORGE, LENNE, LHOSTE, YVART, GILARD, CADOT, BERTRAND, DUVAL, TÉTART, LEHMULLER, BOUCAUT, MOIRET, GORNÈS, LECOY, BOVAÈRE, MYOTTE, PERREL, RIVIERE, LEVACHER, POËTTE

Étaient absents ayant donné pouvoir :

*MME CHASSONERY-ZACCOMER, déléguée titulaire a donné pouvoir à MME DEBRAS, MME DE PONFILLY déléguée titulaire a donné pouvoir à MME COURTY, MME LEMAIRE, déléguée titulaire a donné pouvoir à M. LHOSTE
M. NOYON, délégué titulaire a donné pouvoir à MME SAUL,
M. DAMBRINE, délégué titulaire a donné pouvoir à M. TÉTART*

Secrétaire de séance :

Mme Véronique LE GUILLOUS

OBJET : EXAMEN DU PROJET DE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ZONES D'ACTIVITES

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du Compte Financier Unique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais ;

Vu la délibération n°32/2025 du Conseil communautaire en date du 10 avril 2025, portant adoption du budget primitif 2025 du budget des Zones d'Activités ;

Vu la délibération n°110/2025 du Conseil communautaire en date du 22 octobre 2025, portant adoption de la décision modificative n°1/2025 au budget primitif du budget des Zones d'Activités ;

Vu la délibération n°125/2025 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025, portant adoption de la décision modificative n°2/2025 au budget primitif du budget des Zones d'Activités ;

Vu le Compte Financier Unique du budget des Zones d'Activités joint en annexe ;

Considérant que le Conseil communautaire arrête annuellement les comptes qui lui sont présentés par le Président de séance ;

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20260625-89-2026-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Considérant que le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le CFU, document remplaçant le compte administratif et le compte de gestion et constituant l'arrêté des comptes ;

Considérant que la réalisation de l'exercice 2025 du budget des Zones d'Activités fait état des éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :

CHAPITRE	CFU 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	597 173.33 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 241 567.68 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.40 €
TOTAL GENERAL	3 838 741.41 €

DEPENSES :

CHAPITRE	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	726 309.94 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 515 257.34 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.40 €
65 - Autres charges de gestion courante	0.40 €
TOTAL GENERAL	3 241 568.08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :

CHAPITRE	CFU 2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 515 257.34 €
16 - Emprunts et dettes	2 472 688.71 €
TOTAL GENERAL	4 987 946.05 €

DEPENSES :

CHAPITRE	CFU 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 515 257.34 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 241 567.68 €
TOTAL GENERAL	5 756 825.02 €

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20260625-89-2026-DIE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025 du budget des Zones d'Activités lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

ARTICLE 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 4 : Arrête les résultats définitifs 2025 tels que résumés ci-dessus.

ARTICLE 5 : Approuve le Compte Financier Unique du budget des Zones d'Activités pour l'exercice 2025.

A Maulette, le 25 juin 2026

**La secrétaire de séance,
Véronique LE GUILLOUS**



**Le Président,
Jean-Marie TÉTART**



Transmise au Représentant de l'État le : - 1 JUIL. 2026

Publiée le : - 1 JUIL. 2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette juridiction peut également être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20260625-89-2026-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

